



Réussir sa conversion à l'agriculture biologique

PASS BIO 2 : CONSEIL TECHNICO-ECONOMIQUE



Bénéficier d'un accompagnement sur les plans techniques, économiques, réglementaires et administratifs en vue de votre conversion en agriculture biologique.

Vos objectifs

- Mesurer l'impact technico-économique d'une conversion à l'agriculture biologique sur une période de 5 ans.
- Disposer des informations nécessaires sur les conditions de réussite d'une conversion à l'agriculture biologique.
- Identifier les évolutions à mettre en oeuvre : organisation du travail, bâtiment, matériel...

Nos prestations

- Analyser la situation et les données de votre projet.
- Construire avec vous un plan d'actions en fonction de vos objectifs.
- Réaliser une étude technico-économique sur 5 ans.

PUBLIC

Agriculteurs souhaitant évaluer la faisabilité d'une conversion à l'agriculture biologique.

Contacts :

Loire-Atlantique - Gilles Le Guellaut : 02 53 46 60 01
 Maine-et-Loire - Elisabeth Cocaud : 02 41 96 75 41
 Mayenne - Brigitte Lambert : 02 43 08 11 50
 Sarthe - Florence Letailleur : 02 43 29 24 57
 Vendée - Paulette Hurel : 02 51 36 83 87
 Région - Anne Duval Chaboussou (spécialisée viticulture) : 02 41 40 20 96

Retrouvez-nous : www.paysdelaloire.chambagri.fr

Les +

- Des conseillers spécialisés en agriculture biologique.
- L'appui d'un réseau de spécialistes : agronomes, conseillers élevage, conseillers entreprise...

Les modalités

- Une à deux rencontres sur l'exploitation avec un conseiller spécialisé en agriculture biologique.
- Remise dans les deux mois qui suivent de l'étude technico-économique.
- **Tarif** : 270 € HT à votre charge grâce au financement à 80 % du Conseil régional des Pays de la Loire. Conditions générales de vente sur demande.

Notre partenaire

- Conseil régional des Pays de la Loire

Conversion

Conseil technico
économique

Agriculture biologique